

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2021	Le 1 ^{er} avril 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	43

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

2021-03-20 Service Assainissement-Tarif de la redevance assainissement collectif à compter du 1^{er} juillet 2021

Rapporteur : Gilles COURGEY

Les primes à l'épuration sont réduites progressivement par l'Agence de l'Eau. Actuellement, la perte représente environ 80 000 euros par an par rapport à 2016.

Le budget assainissement est couvert quasi-exclusivement par la redevance payée par les usagers sur leur facture d'eau. Le tarif de la redevance assainissement appliquée par la Communauté de Communes est inchangé depuis le 1^{er} janvier 2016 (1,75 euros HT/m³).



Il est proposé une augmentation de la redevance de 5%, soit 1,84 euros HT/m³ à compter du 1^{er} juillet 2021, sur l'ensemble du périmètre de la CCST, afin de compenser en partie cette perte de recette. Cette augmentation représenterait une recette supplémentaire d'environ 75 000 euros pour une année pleine (à compter de 2022).

Pour une famille de 4 personnes, le montant de la redevance assainissement s'élèvera à environ 263 euros TTC/an (redevance Agence de l'eau comprise). Actuellement, le montant pour une famille est d'environ 251 euros TTC. Cette nouvelle tarification est dans la moyenne nationale pour notre tranche de collectivité (20 000 - 50 000 hab).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 39 voix pour et 4 abstentions des membres présents, décide :

- **d'arrêter la tarification de la redevance d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2021,**
- **d'autoriser le Président à émettre les factures et titres correspondants,**
- **d'autoriser le Président à réaliser les actes propres au traitement des impayés et toute autre opération visant à faciliter le recouvrement, par tout acte administratif, financier ou juridique.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 20/04/2021

Le Président,

